

vivants. Leur destinée est rigoureusement déterminée d'avance ; elles ne restent pas dans le tombeau, mais elles sont condamnées à revivre sous des formes différentes, en de nouvelles combinaisons de matière, sans garder le souvenir de leurs états antérieurs. Cependant les lamas ont été contraints par la force de la superstition populaire de faire de graves concessions sur ce point. Ils viennent eux-mêmes réciter des prières et des litanies au chevet du défunt afin d'envoyer son âme dans le paradis occidental ; ils accomplissent des services religieux dans les temples pour le repos des trépassés ; les parents distribuent de larges aumônes au clergé et aux pauvres dans la croyance que cela sera utile au mort dans la vie future. Surtout les lamas ont soin de recommander au défunt poliment et en lui offrant une écharpe d'honneur de ne point revenir de l'autre monde, de bien comprendre qu'il est mort et qu'il ne faut pas retourner importuner les vivants et ils lui donnent des indications très précises sur le chemin qu'il a à suivre de peur qu'il ne s'avise de s'égarer et de se retrouver par mégarde là où il n'a que faire. Lorsqu'ils les conduisent au lieu de la sépulture, ils se retournent de temps à autre vers lui pour l'engager à ne point leur fausser compagnie, car il doit être sage et sentir qu'on ne veut que son bien. La crainte que l'esprit du trépassé ne s'échappe du monde infernal pour rendre visite à la maison qu'il a quittée domine l'âme des Tibétains. Chez les nomades du nord-est, lorsqu'un homme est mourant, on lui demande s'il a l'intention de revenir après son décès ; s'il répond que oui on l'étouffe, si non on le laisse mourir en paix. Le jour des funérailles les parents s'assemblent et font un repas en l'honneur du mort, qui reçoit sa part des mets. Les funérailles achevées, on revêt des habits du défunt un morceau de bois, et l'on place dessus une figure de papier qui est censée être son portrait, et chaque jour on lui offre à manger. Nous savons par les livres tibétains que c'était une coutume générale au VII^e siècle : aujourd'hui cette cérémonie est limitée à 49 jours, terme auquel l'esprit du trépassé a nécessairement trouvé place dans un nouveau corps. Mais on continue à lui rendre un culte ; les cendres produites par le portrait brûlé sont mélan-